



FICHE DE RESERVATION MINIBUS

Cadre réservé à la CDC

Véhicule attribué :

Immatriculation :

Reçu le :

Accordé le :

Communiqué le :

Refusé le :

Nom de l'association :

Responsable :

N° tél :

Lieu de Destination :

Trajet A/R en Kms (Michelin/Mappy) :

Objet du déplacement :

Jour de prise en charge :

Heure de prise en charge :

Jour de retour :

Heure de retour :

Nombre de personnes transportées :

Nom du 1er conducteur :

Adresse :

N° de permis de conduire :

Tél. :

Nom du 2nd conducteur :

Adresse :

N° de permis de conduire :

Tél. :

Le véhicule sera à récupérer et restituer au siège de la CDC aux horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 afin d'effectuer les états des lieux. Il sera propre intérieurement et extérieurement et son retour devra s'effectuer dans les mêmes conditions (sous peine de facturation pour remise en état initial).

Le non-respect de ce contrat (et de son règlement) peut entraîner un refus de prêt lors de vos prochaines demandes de minibus.

Les utilisateurs s'engagent à prendre en charge la participation aux frais de carburant facturée en fonction du kilométrage parcouru (cf. règlement).

Pour la structure utilisatrice

(Nom et Signature)

Pour la CDC Aunis Atlantique